Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] ASSURANCE CHÔMAGE : La réforme n’est pas suspendue, pour la CFDT le dossier n’est pas clos !

La décision vient de tomber : le Conseil d’Etat ne suspend pas l’entrée en vigueur dunouveau calcul du Salaire Journalier de Référence, qui sert de base de calcul del’allocation chômage.

Les requêtes de toutes les organisations syndicales ont été rejetées en référé. Ainsi, le nouveau calcul s’applique bien malheureusement au 1er octobre 2021.

Ce sont donc 1 150 000 demandeurs d’emploi qui travaillent en contrats courts qui vontêtre impactés avec la baisse des allocations versées. La mise en œuvre du Bonus Malusne sera, elle, effective - pour certaines entreprises - qu’à partir de septembre 2022....

Pour la CFDT c’est « deux poids, deux mesures ». L’ensemble de cette réforme profondément injuste va générer au total 4,1 milliards d’€ d’économies dans les prochaines années sur le seul dos des demandeurs d’emploi, principalement les plus précaires. Ce tour de vis insupportable est totalement injustifié et aura desimpacts lourds pour les demandeurs d’emploi. Il est d’autant plus injustifié qu’ils sont lespremiers à souffrir de la hausse des prix de l’énergie. Pour rappel, certains d’entre eux -selon leur quotité de travail - percevront jusqu’à 260 € de moins par mois par rapport auxrègles précédemment en vigueur, alors que leur allocation initiale n’atteignait même pas leseuil de pauvreté.
Cette réforme est d’autant plus injustifiée que les prévisions financières de l’Unédicpubliées ce matin montrent que le régime serait à l’équilibre et que les excédentsannoncés correspondent exactement aux montants des économies liées à la réforme.

La CFDT prend acte de cette décision du Conseil d’Etat prononcée cet après-midi et continuera de combattre cette réforme source d’injustices jusqu’au jugement au fond du Conseil d’Etat.

DÉCLARATION DE**MARYLISE LÉON**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

non
Documents
La réforme n’est pas suspendue, pour la CFDT le dossier n’est pas clos !